



Conseil National de la Protection Civile C.N.P.C.
S'UNIR, COOPERER ET AGIR POUR MIEUX PROTEGER

PARIS le 20 novembre 2017

REUNION CNPC

CREATION D'UNE COMMISSION REGLEMENTATION SECURITE INCENDIE

Réunion organisée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France 32 rue Breguet 75011 PARIS.

Présents :

- Michel GEORGET Secrétaire Général du CNPC,
- Lieutenant-colonel Laurent FUENTES Chef du bureau prévention de la BSPP,
- Anne-Colette COSSART FNPC
- Jean-Marc LANCELLE Président du GPCTSI,
- Pascal BERGER Secrétaire du GPCTSI,
- Jean-Luc MANTEAU Chargé de communication du GPCTSI,
- Jean-Louis PLEynet AFTIM,
- Romain CANLER Délégué Général FFMI,
- Olivier des CILLEULS UNPC
- Michel KOUTMATZOFF Président Association protection foudre,
- Dominique LOI. Expert bâtimentaire

Absents excusés :

- Michel GARCIN AGREPI
- Vincent BUNEL ANTERISQUE

Absents :

- FNSPF
- ENSOSP
- FNASPP

1. **Ouverture de la séance** à 09H30 par Michel GEORGET Secrétaire Général du CNPC.
2. Présentation des présents.
3. Jean-Luc MANTEAU Chargé de communication du GPCTSI présente le projet de création et l'organisation de la « commission réglementation sécurité incendie » au sein du CNPC.

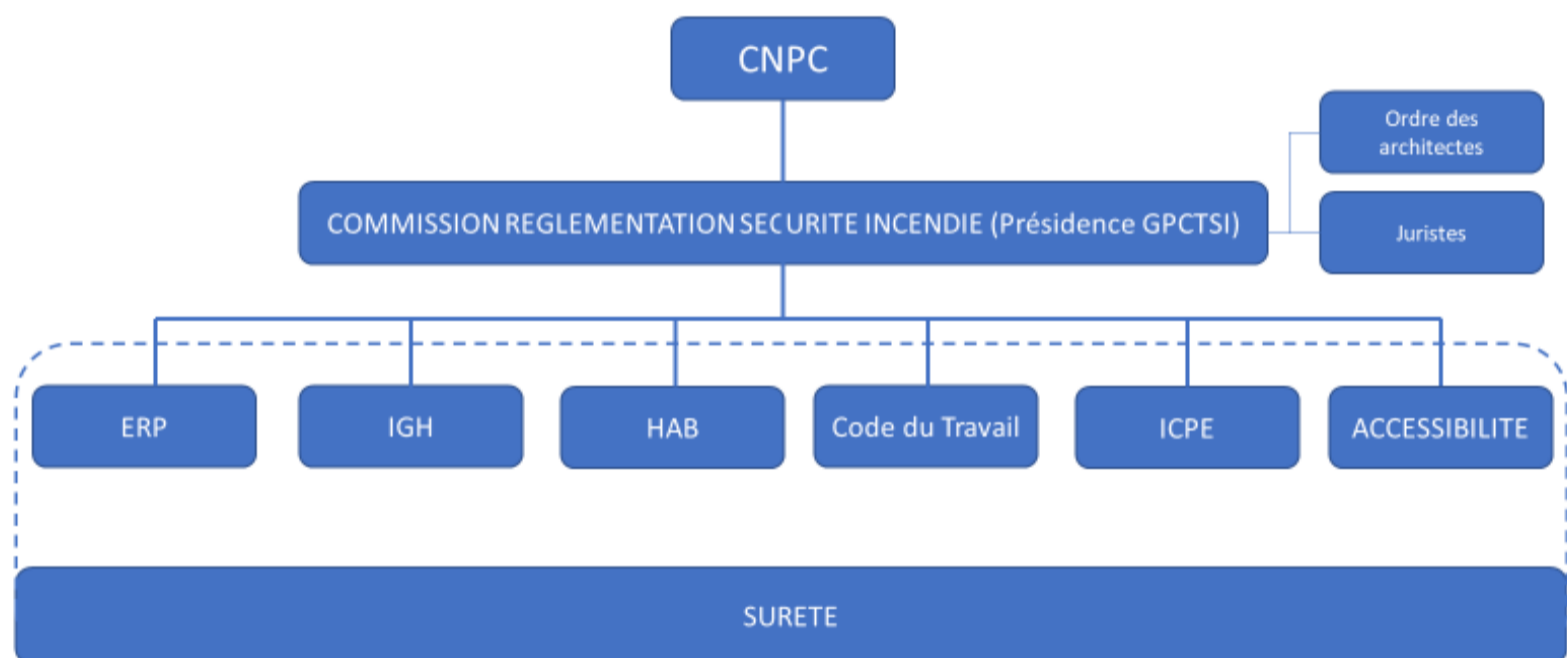
La création de cette commission fait suite à la suppression de la CCS (commission centrale de sécurité) et s'inscrit dans la devise du CNPC « UNIR, COOPERER, AGIR ».

Les objectifs de la commission réglementation sécurité incendie sont :

- Participer à la réflexion sur l'organisation de la réglementation sécurité incendie en France ;
- Etre force de proposition auprès des instances Gouvernementales ;
- Assurer la transversalité de l'unification des textes réglementaires ;
- Rapprocher les compétences et expériences des différents acteurs.

Il est décidé à l'unanimité que la présidence de la commission sera assurée par le président du GPCTSI.

Organisation de la commission :



Les membres présents prennent la parole :

- Le Lieutenant-colonel FUENTES rappelle le contexte (suppression de la CCS, création d'une commissions règlementation incendie par la FNSPF) et note une sollicitation de plus en plus importante des bureaux de contrôles.
- Romain CANLER Délégué Général FFMI indique que d'autres acteurs (associations, groupements professionnels) travaillent sur le sujet.
- Madame Anne-Colette COSSART ne participera pas à cette commission sauf sur le volet handicap.

4. Le CNPC doit proposer la création de la commission réglementation sécurité incendie aux institutions, associations et groupements intéressés :

5.

- FNSPF
- BSPP
- FFSA
- FFMI

- AFILOG
- CNPP.
- ONSE

6. Il est prévu d'activer la commission en janvier 2018.